

# Rapport de consultation publique



PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE

FORUM DU 23 MAI 2009



**PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME  
DE LA COLLINE PARLEMENTAIRE**

**FORUM DU 23 MAI 2009**

**RAPPORT DES ATELIERS**

Rédigé par :

André Martel, conseiller en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité

Juin 2009

# TABLE DES MATIÈRES

1. LA DÉMARCHE DE CONSULTATION.....	4
1.1 Mise en contexte .....	4
1.2 La consultation.....	4
1.3 Les communications et la documentation.....	5
2. LE FORUM DU 23 MAI 2009.....	5
2.1 Note sur le forum et l'objectif du rapport .....	5
2.2 Faits saillants.....	5
<i>Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics</i> .....	5
<i>Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire</i> .....	6
3. RAPPORT DES ATELIERS .....	8
Thématiques et questions soumises aux participants lors des ateliers du Forum. ....	8
<i>Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics</i> .....	8
Question 1. L'aménagement des grands espaces publics et des rues.....	8
Question 2. Le parc des champs de batailles, le Manège militaire, la place George-V .....	11
Question 3. De nouveaux lieux de diffusion pour encourager le recyclage des bâtiments institutionnels .....	14
<i>Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire</i> .....	16
Question 4. Les fonctions sur la Grande Allée, à l'ouest du Concorde .....	17
Question 5. Les fonctions pour l'avenue Honoré-Mercier et le boulevard René-Lévesque.....	18
Question 6. Les fonctions résidentielles .....	19
Question 7. Les sites potentiels de densification et de requalification .....	20
Question 8. Les paramètres à observer en matière de hauteur, d'implantation et de gabarit.....	25
Question 9. Les modalités à respecter pour le recyclage ou le reconversion de bâtiments à valeur patrimoniale.....	27

ANNEXE 1 – Carte du secteur et des sites potentiels de requalification

## **1. LA DÉMARCHE DE CONSULTATION**

### **1.1 Mise en contexte**

En 2008, la Ville s'est donnée pour mandat d'étudier de manière détaillée le secteur de la colline Parlementaire et ses grandes voies d'accès. Ensemble urbain unique et prestigieux, situé à la jonction de trois quartiers et du parc des Champs-de-Bataille, ce secteur demeure sans conteste un lieu de prestige toujours convoité pour l'implantation de nouveaux projets.

Présentant la vision d'avenir de ce secteur, le programme particulier d'urbanisme (PPU) est l'outil de prise de décision urbanistique désigné qui, une fois adopté par le conseil municipal, constituera le document de planification afin d'assurer le parachèvement de la colline Parlementaire. Le PPU de la colline Parlementaire permettra de préciser, d'encadrer et d'harmoniser les interventions futures de développement, tant publiques que privées, de ce secteur.

Les limites du territoire touché par le PPU englobent tous les secteurs riverains de la Grande Allée, depuis le Musée national des beaux-arts du Québec jusqu'à la porte Saint-Louis, du boulevard René-Lévesque, depuis l'avenue Turnbull jusqu'à l'avenue Honoré-Mercier, et l'ensemble de l'avenue Honoré-Mercier.

### **1.2 La consultation**

En mai 2009, le comité exécutif de la Ville de Québec prenait acte des fiches thématiques sur les grands enjeux, les orientations et les pistes d'action potentielles en vue de l'élaboration du PPU colline Parlementaire. Également, il autorisait la tenue d'une première consultation publique sur ce sujet.

L'élaboration du PPU est sous la responsabilité de M. François Picard, conseiller municipal, vice-président du comité exécutif, responsable des dossiers de l'aménagement du territoire.

Au plan administratif, l'élaboration du programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire est sous la compétence du Service de l'aménagement du territoire. Le travail s'effectue en collaboration avec l'Arrondissement de La Cité. Également, l'Arrondissement a pris en charge la tenue de la consultation et la rédaction du rapport de consultation.

La démarche consultative vise à permettre de recueillir les opinions à l'égard des grandes pistes d'orientation et des pistes d'action du PPU. Les citoyens, les gens d'affaires, les organismes, les gouvernements, les propriétaires et les promoteurs immobiliers sont invités à étudier et commenter les orientations et les pistes d'action lors d'un forum ou par le dépôt d'un mémoire.

- Ouvert à tous, le forum s'est déroulé le samedi 23 mai 2009, de 9 h à 13 h 30, à l'hôtel Delta Québec, 690, boulevard René-Lévesque Est. Les participants à l'événement ont discuté et échangé sur les propositions préliminaires à l'égard des différents enjeux.
- Par ailleurs, toutes les personnes intéressées étaient invitées à transmettre des documents écrits, sous la forme d'un mémoire, d'une lettre ou d'un courriel, et ce, au plus tard le lundi 29 juin 2009.

### 1.3 Les communications et la documentation

La population a été conviée à participer à la consultation au moyen d'un carton d'invitation distribué porte-à-porte dans le secteur de la colline Parlementaire. Une conférence de presse a été tenue sur ce sujet le 13 mai 2009. Les conseils de quartier concernés, les organismes du milieu, les responsables des grands événements et les propriétaires non résidants ont reçu le carton d'invitation. Une page spécifique a été créée sur le site Internet de la Ville. Toutes ces communications présentaient la convocation au forum, indiquaient comment se procurer la documentation, précisaient les informations sur la participation au forum et comment transmettre un mémoire.

Afin de se préparer à la consultation, les citoyens ont pu consulter les fiches thématiques et les questions discutées au forum sur le site Internet de la Ville ou se procurer ces documents à l'Arrondissement de La Cité.

## 2. LE FORUM DU 23 MAI 2009

### 2.1 Note sur le forum et l'objectif du rapport

Le forum du 23 mai 2009 a réuni 115 personnes qui étaient regroupées dans 13 ateliers. De plus, environ 20 personnes ont assisté au forum sans participer aux ateliers. Chaque atelier discutait les 9 questions soumises à la consultation, celles-ci étaient regroupées sous 2 thèmes :

- *Thème 1 – L'aménagement et l'animation des espaces publics*
- *Thème 2 – Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire*

L'objectif du présent rapport est de rendre compte de manière synthétique des grandes tendances qui se dégagent des ateliers. Les résultats du forum et le contenu des mémoires serviront à l'élaboration du programme particulier d'urbanisme de la colline Parlementaire. Le projet de PPU sera par la suite présenté dans le cadre de la consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 2010.

### 2.2 Faits saillants

#### *Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics*

**Parc de l'Amérique-Française :** Le parc doit être conservé et il importe de renforcer sa vocation de parc de détente. Son aménagement doit être bonifié afin d'inciter davantage les gens, les travailleurs, les familles du secteur à l'utiliser, à se l'approprier (question 1).

**Aménagement des rues :** Des efforts doivent être consentis afin d'améliorer les déplacements piétons : réaliser un plan de gestion des déplacements; renforcer les liens entre les espaces publics et les sites d'intérêt; donner un caractère piéton à la rue Saint-Amable; faciliter les déplacements piétons dans l'axe nord/sud le long de René-Lévesque et entre la place D'Youville et le Parlement (question 1).

**Parc des Champs-de-Bataille – scène permanente :** Une courte majorité d'ateliers approuve l'idée de créer une scène permanente sur les plaines. Ceux qui n'y sont pas favorables craignent

qu'un tel équipement n'entraîne une augmentation du nombre de grands événements dans le secteur (question 2).

**Place George-V :** Les avis sont partagés quant à savoir si la place doit devenir ou non un lieu de rassemblement. Ceux qui n'y sont pas favorables craignent une augmentation du nombre de grands événements. Par contre, pour des raisons de nature environnementale et pour assurer la polyvalence du lieu, en matière d'aménagement, une majorité privilégie la verdure à une place construite en dur (question 2).

**Manège militaire et accès aux plaines :** Le Manège doit constituer l'entrée officielle du parc des Champs-de-Bataille, un accès significatif. Les entrées doivent être localisées de part et d'autre du bâtiment (question 2).

**Création de lieux de diffusion pour recycler les bâtiments institutionnels (Saint-Cœur-de-Marie, église et monastère des Dominicains, Manège militaire) :** D'une manière générale, au plan architectural, on privilégie la conservation de ces bâtiments plutôt que leur démolition. Par contre, chacun de ces bâtiments constitue un cas d'espèce, il n'y a pas de solution unique. En matière de fonction, Saint-Cœur-de-Marie a fait l'objet du plus grand nombre de commentaires, plusieurs suggèrent des fonctions qui répondent aux besoins des citoyens du secteur. Pour ce bâtiment, le choix des fonctions doit tenir compte du secteur résidentiel environnant (question 3). Compte tenu de l'incendie, le Manège constitue un cas à part. On doit lui conférer une vocation résolument publique pouvant accueillir plusieurs activités : des activités et des facilités en lien avec la scène permanente des plaines; salle de réception, domicile des Voltigeurs; musée; etc. (questions 2 et 3).

## *Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire*

**Grande Allée, les fonctions à l'ouest du Concorde, jusqu'au Musée national des beaux-arts du Québec :** Le prolongement de la fonction commerciale de la Grande Allée, telle qu'on la connaît dans sa partie ludique, c'est-à-dire les fonctions de bar et de restaurant, les fonctions qui génèrent du bruit et à forte incidence sur le milieu, n'est pas souhaité à l'ouest du Concorde. Dans cette partie, on favorise les fonctions de bureau et de commerce de proximité qui sont perçues comme compatibles avec la fonction résidentielle située à proximité (question 4).

**Avenue Honoré-Mercier :** Plusieurs ateliers sont en accord avec l'idée de consolider les fonctions existantes, hôtelière et administrative, incluant des commerces au rez-de-chaussée sur cette avenue. Par contre, la fonction résidentielle n'est pas écartée lorsque l'on considère l'étude des sites (site 13, Îlot D'Aiguillon; site 14, Patro Saint-Vincent-de-Paul; site 15, Sœurs-de-la-Charité) (questions 5 et 7)

**Fonction résidentielle :** Une majorité d'ateliers estiment que, dans une perspective de mixité des fonctions, la fonction résidentielle devrait être permise dans la plupart des secteurs de la colline Parlementaire (question 6).

**Sites potentiels de requalification et paramètres à observer en matière de hauteur, d'implantation et de gabarit :** Au total, 15 sites potentiels étaient identifiés au questionnaire. Si certains de ces sites ont été commentés par plusieurs ateliers, d'autres recommandent que chaque site fasse l'objet d'une analyse afin de se prononcer adéquatement. On ne peut fixer une hauteur uniforme à l'ensemble des sites. Il est suggéré d'identifier des critères afin d'aider à déterminer la hauteur, l'implantation, le gabarit : qualité architecturale, tenir compte du lieu d'insertion, ensoleillement, toiture verte, corridors de vents au sol, etc. Les sites les plus discutés sont : les stationnements du Château Saint-Louis (site 2), Le Montmorency (site 3), du Grand Théâtre (site 4), l'îlot Turnbull/René-Lévesque - ancien Jefferey Hale (site 8), Édifice Haute-Ville/hôtel Delta (site 10), l'îlot D'Aiguillon (site 13), Patro Saint-Vincent-de-Paul (site 14). Par ailleurs, plusieurs ateliers soumettent que l'ajout de nouveaux bâtiments, particulièrement lorsqu'il s'agit de bureaux, ne peut être fait sans une amélioration significative du transport en commun (questions 7 et 8).

**Modalités à respecter pour le recyclage ou la reconversion de bâtiments à valeur patrimoniale :** Si tous s'entendent sur l'importance de respecter le patrimoine bâti, une partie des ateliers soumet qu'il faut assurer le maintien de l'intégrité des bâtiments à valeur patrimoniale. En ce sens, la reconversion n'apparaît pas souhaitable, car elle peut nécessiter des changements à l'architecture. Par contre, d'autres ateliers pourraient accepter, dans certains cas, certaines modifications architecturales à un bâtiment patrimonial. Pour eux, cette façon de faire est préférable plutôt que de laisser un bâtiment inutilisé ou l'abandon. Par ailleurs, en ce qui a trait à la Grande Allée, afin de maintenir la lecture architecturale, notamment pour la série de bâtiments situés immédiatement à l'ouest du Concorde, des ateliers recommandent que la marge avant des bâtiments demeure libre de construction. (questions 7 et 8).

### 3. RAPPORT DES ATELIERS

#### Thématiques et questions soumises aux participants lors des ateliers du Forum

##### Mise en contexte

Entité urbaine à part entière, la colline Parlementaire est le siège du pouvoir autour duquel gravite une importante concentration d'activités gouvernementales et administratives. Elle est un lieu de destination et de prédilection pour la tenue d'activités culturelles et événementielles de portée nationale.

La colline Parlementaire, c'est avant tout un milieu de vie où la fonction résidentielle est de plus en plus présente. La qualité exemplaire des aménagements publics, de l'offre résidentielle et la diversité des services contribuent à en faire un secteur de choix pour s'y établir.

La colline Parlementaire est également une destination touristique très prisée, tant pour sa valeur historique, sociale et la richesse de son patrimoine bâti que pour la qualité de ses aménagements, ses nombreuses festivités et son animation urbaine continue.

##### *Thème 1 : L'aménagement et l'animation des espaces publics*

L'abondance des activités d'animation urbaine se produisant à l'intérieur et à l'extérieur engendre une fréquentation importante de visiteurs sur la colline Parlementaire. Ces activités peuvent avoir une incidence sur la cohabitation avec les autres fonctions urbaines.

##### Questions (1 à 3)

##### **Question 1.- L'aménagement des grands espaces publics et des rues**

**L'aménagement des grands espaces publics et des rues vous semble-t-il adéquat en fonction des grandes activités qui s'y déroulent? Quelles améliorations devrait-on y apporter (parc de l'Amérique-Française, rue Saint-Amable, boulevard René-Lévesque, Grande Allée)?**

##### Parc de l'Amérique-Française

Au total, treize ateliers ont formulé des commentaires au sujet du parc de l'Amérique-Française.

- Parmi ceux-ci, **sept ont clairement identifié que le parc doit être conservé** et qu'il importe de renforcer sa vocation de parc de détente.
- On le décrit le plus souvent comme un lieu de repos, de promenade ou un endroit pour dîner.
- Son aménagement doit être bonifié afin d'inciter davantage les gens, les travailleurs, les familles du secteur à l'utiliser, à se l'approprier. À ce propos, un atelier soumet que son appropriation par la population serait grandement facilitée si on le rendait plus convivial, si on lui donnait une vocation, une personnalité.
  - ♦ en matière d'aménagement, si un atelier croit qu'il n'est pas nécessaire d'y ajouter de nouveaux équipements, un autre estime que pour le rendre plus invitant et augmenter sa fréquentation, il faut intégrer des jeux et des équipements, par exemple, outre les bancs, des tables;



- ♦ un atelier considère que l'amélioration de ce parc passe prioritairement par son aménagement paysager. Un autre atelier est du même avis et suggère que son réaménagement complet se fasse en lien avec l'esplanade du Grand Théâtre. Le parc doit continuer à rappeler les communautés francophones et dans cet esprit, devenir un espace culturel avec jardins, fontaines et sculptures. Un atelier propose d'y déplacer le monument dédié aux Acadiens.
- Tout en souhaitant que le parc soit davantage fréquenté par les résidants, un atelier suggère de permettre la construction sur une partie du site. Cette construction permettrait de réduire le bruit provenant du boulevard René-Lévesque. En lien avec la vocation résidentielle du secteur, l'atelier propose des services de proximité au rez-de-chaussée et de l'habitation à l'étage du bâtiment à construire.
- Un atelier suggère d'analyser le parc en fonction d'un projet global qui intégrerait le Grand Théâtre. Tout en plaçant le piéton au cœur du concept, le projet pourrait prévoir des cafés-terrasses et toilettes publiques avec pavillon.
- **Aucun atelier n'a suggéré d'en faire un lieu de diffusion de spectacles** comme on en trouve ailleurs dans le secteur. Tout au plus, si on devait y permettre des activités, un atelier suggère que celles-ci soient compatibles avec la vocation résidentielle située à proximité : événements culturels paisibles, à faible incidence sur le milieu.

Par ailleurs, trois ateliers ont commenté **la présence des autobus du RTC** dans le pourtour du parc.

- Un atelier suggère de réaménager le parc de façon à laisser de l'espace aux autobus en intégrant un débarcadère du côté sud : actuellement, la présence des autobus partout dans ce secteur rend les lieux moins sécuritaires et très bruyants. Dans cette perspective, l'atelier suggère d'étudier la possibilité de déplacer les utilisateurs du parc vers les espaces autour du Grand Théâtre ou dans le petit parc Berthelot, à proximité des coopératives Bon-Pasteur.
- Un atelier demande de revoir la façon dont le RTC utilise les rues de ce secteur.
- Un autre atelier demande de déplacer les parcours d'autobus afin que le parc ne soit plus un endroit névralgique du transport en commun.

**En matière de stationnement**, deux ateliers suggèrent d'aménager un stationnement sous le parc.

### Aménagement des rues

Sept ateliers ont commenté ce sujet et tous ont signalé l'importance de **consentir des efforts afin d'améliorer les déplacements des piétons**.

- Un atelier demande que les rues du secteur soient aménagées de manière conviviale pour les piétons.
- L'amélioration des déplacements des piétons passe par la définition d'axes de déplacements; la réalisation d'un plan de gestion des déplacements de l'ensemble du secteur du PPU est suggérée (deux ateliers).
- D'autres commentaires sont à l'effet qu'il manque de liens entre les espaces publics et les sites d'intérêt. Il est suggéré de planifier et de mettre en place un circuit piéton signalisé,

- la construction de liens mécaniques entre la haute-ville et la basse-ville, dans l'axe Honoré-Mercier, et entre la place D'Youville et le Parlement.
- Un aménagement convivial de la rue Sainte-Claire pourrait faciliter les déplacements piétons entre le quartier Saint-Jean-Baptiste et le Grand Théâtre (deux ateliers).
  - Dans le même esprit, il faut faciliter les déplacements piétons dans l'axe nord/sud, entre la partie du quartier située au nord de René-Lévesque et les espaces publics localisés au sud de ce boulevard (deux ateliers).
  - L'espace public doit être aménagé pour le confort des piétons et des cyclistes, incluant pendant la saison hivernale, notamment sur les grands axes routiers (diminution des corridors de vent); la vitesse de la circulation sur ces grands axes (Honoré-Mercier et René-Lévesque) est ciblée comme un problème.
  - Les déplacements à pied et à vélo sont mal appuyés : faiblesse de la signalisation, manque d'installations sanitaires et de supports à vélo.
  - Là où c'est possible, élargir les trottoirs et améliorer leur accessibilité.
  - Le boulevard René-Lévesque est également vu comme étant sous-utilisé, il pourrait davantage servir au stationnement des véhicules (un atelier); il faut prévoir des stationnements pour les visiteurs afin qu'ils n'utilisent pas les places de stationnement pour les résidents dans les rues (un atelier).

#### Rue Saint-Amable

- En ce qui a trait à la rue Saint-Amable, quatre ateliers estiment qu'elle doit être réaménagée en plaçant le piéton au cœur de ce réaménagement. L'intégration d'une piste cyclable est suggérée. Un atelier interroge la pertinence de permettre les commerces dans cette rue, alors qu'un autre suggère d'y autoriser des commerces de proximité.

#### Boulevard René-Lévesque

- Pour un atelier, aux heures de pointe, les déplacements piétons sont difficiles sur le boulevard René-Lévesque en raison de la présence des vélos, l'aménagement est inadéquat. Également, il serait pertinent de revoir la relation entre les piétons, les aménagements et le bâti de cette voie de circulation de façon à rendre les déplacements piétons plus intéressants.

#### Avenue Honoré-Mercier

- Concernant l'avenue Honoré-Mercier, un atelier demande l'amélioration des déplacements des piétons et des cyclistes dans l'axe est/ouest.

#### Grande Allée

- Grande Allée : un atelier estime qu'il n'est pas pertinent de poursuivre le réaménagement de la Grande Allée; à l'ouest du Concorde, il ne faut pas continuer la vocation commerciale au-delà de cette frontière. Par contre, un autre atelier recommande de poursuivre l'aménagement. Un autre souligne l'importance de préserver son caractère.

Liens piétons entre le Parlement et la place D'Youville

- Un atelier suggère de créer ce lien par la rue D'Youville et suggère un aménagement en continuité avec l'espace floral situé au-dessus du stationnement de place D'Youville. De plus, afin de préserver les perspectives visuelles, le secteur doit être aménagé et non bâti.

Autres commentaires sur les espaces publics et verts

- Un atelier suggère d'utiliser certains des sites potentiels de requalification à des fins d'espaces verts.
- Un atelier suggère de prévoir un espace vert sur une partie du site du patro Saint-Vincent-de-Paul.
- Par ailleurs, le plus possible, il faut s'assurer que les parcs aient un usage réel et non servir de lieu de passage (un atelier).
- Un atelier suggère d'aménager le parc de l'église Saint-Matthews.
- Un atelier suggère de conserver le parc municipal au Musée national des beaux-arts du Québec et de repenser sa fonction en lien avec le projet d'agrandissement du Musée.

**Question 2.- Le parc des champs de batailles, le Manège militaire, la place George-V  
Doit-on confirmer le site du parc des Champs-de-Bataille comme lieu de diffusion des événements extérieurs de grande envergure en analysant la possibilité d'aménager une scène permanente et, en lien avec celle-ci, redéfinir la vocation du Manège militaire et de la place George-V?**

**Parc des Champs-de-Bataille, scène permanente**

Onze ateliers ont commenté ce sujet. Si une majorité accueille favorablement l'idée d'une scène permanente, quatre s'y opposent ou n'arrivent pas à faire consensus.

- Six ateliers sont en accord avec la création d'une scène permanente à l'arrière du Manège militaire, et ce, pour les événements de grande envergure. On doit y trouver tous les services (sanitaires, restauration, etc.). La scène doit être orientée de manière à diriger le bruit vers le fleuve. Toutefois, la fonction spectacle ne doit pas empiéter sur le reste des plaines (un atelier).
- Un autre atelier est favorable au maintien des grands événements sur ce site, mais soumet qu'on doit en préserver le caractère historique.
- Trois ateliers ne sont pas favorables à la création d'une scène permanente sur les plaines. On craint qu'une scène permanente n'augmente le nombre de spectacles. Déjà, la cohabitation avec le secteur résidentiel est difficile. Une augmentation de ces événements accroîtra les inconvénients pour les résidants et amplifiera les autres problèmes qui en découlent (circulation automobile, présence des autobus). On demande une décentralisation des grands événements hors de la colline Parlementaire. Il y a cinq grands événements reconnus sur les plaines, on doit s'en tenir à ceux-ci, 2008 étant une année d'exception.
- Dans un atelier, les avis sont partagés entre l'installation d'une scène permanente et l'idée de maintenir les plaines comme un lieu polyvalent pour différentes activités : détente,

sport, grands événements. La construction d'une scène permanente est vue comme une limite à cette polyvalence par une partie des participants à l'atelier.

### **Manège militaire et accès aux plaines**

Dix ateliers ont discuté du Manège militaire et des accès aux plaines. La très grande majorité de ces ateliers estime que **le Manège doit constituer un accès important aux plaines**. En matière de vocation, quatre ateliers souhaitent que le bâtiment ait une **vocation publique**.

Concernant les accès :

- Sept ateliers soumettent que le Manège doit constituer l'entrée officielle du parc des Champs-de-bataille, un accès significatif aux plaines, depuis la place George-V :
  - ♦ pour répondre aux besoins des déplacements piétons lors des grands événements (trois ateliers);
  - ♦ dans la perspective où une scène permanente ou semi-permanente y serait installée, les accès aux plaines devraient être localisés à l'est et à l'ouest de la façade du bâtiment (quatre ateliers).
- La nouvelle architecture du Manège doit être intégrée au milieu, la façade de l'édifice devrait être maintenue (un atelier).
- Un atelier précise que l'accès aux plaines ne doit pas occuper la largeur du manège. De plus, il suggère de multiplier et de bien identifier les accès entre le Parlement et le Concorde.

Même s'il favorise une communication entre le Manège et la place George-V, un atelier estime que ce paysage doit être maintenu comme Québec l'a toujours connu. De plus, on s'interroge sur les besoins quant à ce nouveau bâtiment.

Concernant la **vocation publique du Manège**, plusieurs usages sont suggérés :

- Les Voltigeurs doivent y conserver leur domicile (trois ateliers).
- Le bâtiment doit avoir un caractère multifonctionnel (musée, salle de concerts, de réception, tenue d'événements régionaux et nationaux); pour les besoins du nouveau bâtiment, prévoir une terrasse pouvant accueillir une petite scène donnant sur les plaines. La création d'un lieu d'accueil touristique est évoquée par un atelier.
- En faire un musée dédié à la ville de Québec, à la ville forteresse, à la ville garnison, un lieu d'interprétation militaire (un atelier).

### **Place George-V, parc de la Francophonie**

#### *Place George-V*

En ce qui a trait à la redéfinition de **la vocation de la place George-V**, si quatre ateliers s'opposent à ce qu'on lui confère une vocation de rassemblement, trois ateliers s'y montrent favorables. Par ailleurs, peu importe la vocation de la place, les commentaires sur son aménagement privilégient une surface en vert et non une surface en dur.

- Les quatre ateliers qui se disent en désaccord avec l'idée de faire de la place George-V un lieu de rassemblement soumettent que ce lieu est localisé à proximité d'immeubles résidentiels, qu'il y a suffisamment de lieux de diffusion extérieure sur la colline, lieux

- qui génèrent beaucoup de bruit et d'activités, que cet espace constitue une zone tampon entre la scène des plaines et le parc de la Francophonie. Pour un atelier, le site pourrait accueillir, avec le parc de la Francophonie, une activité comme Plein Art, de petits spectacles, mais en aucun cas devenir une scène de spectacles.
- Par contre, trois ateliers sont favorables à ce que la place soit utilisée pour des événements extérieurs. Un des ateliers soumet que le parc de la Francophonie et la place George-V doivent constituer une seule entité, aménagée de la même façon pour en faire un lieu de rassemblement pour des manifestations et activités culturelles, un lieu d'activités de détente. De plus, pour deux de ces ateliers, même en présence d'une seule entité et malgré les fonctions proposées, la plus grande partie du site doit demeurer verte et non pas devenir principalement une surface en dur.
  - Par ailleurs, un atelier soumet que la vocation de la place George-V doit être en relation avec la nouvelle vocation du Manège militaire et suggère de trouver un autre espace pour la commémoration.
  - Inversement, deux ateliers estiment qu'il importe de maintenir le caractère historique de la place ou d'y conserver les éléments militaires, notamment les monuments, car il s'agit d'un lieu de mémoire. On y propose l'installation de drapeaux.

En ce qui a trait à **l'aménagement de la place George-V**, sur les six ateliers qui se sont prononcés, cinq recommandent de privilégier la verdure à une surface uniquement en dur. Dans un atelier, les avis sont partagés.

- Pour certains, on doit faire un mélange des deux types de surface en fonction des besoins liés aux vocations de la place.
- Pour la rendre plus accueillante aux résidents et passants, on suggère de renforcer son couvert végétal, d'améliorer son mobilier urbain. D'autres suggèrent des sentiers en gravier, la plantation d'arbres, notamment en bordure du site. Le maintien de cet espace en vert est vu comme un moyen de contrer les îlots de chaleur et de faciliter l'écoulement des eaux.

En matière de **stationnement**, dans la mesure où la place est refaite :

- Quatre ateliers suggèrent la création d'un stationnement souterrain sous la place et dans deux cas, on suggère de le dédier aux autobus touristiques. Un atelier soumet que cette façon de faire permettra de retirer le stationnement de surface autour de la place.
- Deux autres ateliers sont en désaccord avec la construction d'un stationnement souterrain, la place doit demeurer un espace de verdure et on craint une augmentation des problèmes de circulation.

Par ailleurs, dans un atelier, on demande d'améliorer la visibilité du bureau touristique.

### Parc de la Francophonie

- Cinq ateliers estiment que le parc de la Francophonie doit conserver son caractère actuel, sa verdure. Il peut être bonifié, mais on ne doit pas changer sa fonction de parc. Il faut le rendre plus intéressant afin d'attirer les gens à le fréquenter en dehors du Festival d'été. En outre, pour un atelier, la programmation du Festival d'été doit être ajustée en fonction de la capacité du site.

- Un atelier estime que l'aménagement du parc de la Francophonie doit être réactualisé en maintenant sa vocation actuelle d'accueil d'événements extérieurs. Par contre, il faut s'assurer que les aménagements offrent la plus grande polyvalence possible.

**Question 3.- De nouveaux lieux de diffusion pour encourager le recyclage des bâtiments institutionnels**

**L'ajout de nouveaux lieux de diffusion et de rassemblement est-il approprié pour encourager le recyclage ou la reconversion des bâtiments institutionnels (Saint-Cœur-de-Marie, église et monastère des Dominicains, Manège militaire, Musée national des beaux-arts du Québec)?**

**Commentaires généraux**

Tous les ateliers qui se sont prononcés sur ce sujet privilégient la conservation de ces bâtiments plutôt que leur démolition.

- Un atelier soumet qu'il faut protéger ces bâtiments de la démolition. Ils ont une valeur patrimoniale.
- Trois ateliers soumettent que chacun de ces bâtiments constitue un cas d'espèce. Il n'y a pas de solution unique. Pour un de ces ateliers, il est préférable de les conserver tant qu'on n'a pas trouvé de projets viables. Une assistance financière à la rénovation/recyclage pourrait s'avérer nécessaire pour assurer leur rentabilité. La réutilisation de ces bâtiments pourrait faire l'objet d'un concours public. Un atelier demande de tout mettre en œuvre afin d'éviter que la situation du patro Saint-Vincent-de-Paul ne se répète.
- En ce qui a trait aux usages, certains favorisent la fonction communautaire ou de loisir en lien avec la vocation résidentielle (trois ateliers), l'usage public (un atelier), des projets multifonctionnels (un atelier).

En ce qui a trait aux nouveaux lieux de diffusion et de rassemblement :

- Un atelier estime qu'on ne doit pas créer de nouveaux lieux de diffusion dans le secteur. Un atelier craint les usages qui attirent les foules ou qui génèrent de la circulation automobile. On n'est pas favorable à l'utilisation de ces lieux par les restaurants et les hôtels comme usage complémentaire, notamment comme salle de réception, on craint que cette approche n'ouvre la porte au prolongement du caractère ludique de la Grande Allée à l'ouest du Concorde (un atelier) ou à des activités de type discothèque (un atelier).
- Deux ateliers sont favorables à utiliser ces bâtiments comme lieu de diffusion culturelle. Toutefois, un atelier s'interroge à savoir s'il y a suffisamment d'événements pour tous ces espaces qui se destinent à ce type d'activité. En outre, il demande d'agir avec prudence et d'accorder le permis d'alcool par événement, il faut éviter de faire de ces lieux de nouvelles discothèques.
- Un atelier estime que l'ajout de lieux de diffusion et de rassemblement est approprié pour les bâtiments identifiés à cette question. Par ailleurs, la Ville doit collaborer à la réalisation de ces projets. Le secteur pourrait devenir une sorte de quartier des spectacles en améliorant le réseau piéton entre chacun des lieux de ce secteur. Les commerçants du secteur devraient contribuer par l'intermédiaire d'une taxe spéciale, étant donné les

retombées économiques qui découlent des grands événements. Toutefois, tout ce qui précède doit se faire en maintenant la fonction résidentielle, déjà fragile dans ce secteur.

- Un atelier ne souhaite pas l'usage habitation pour ces bâtiments. Inversement, un autre atelier estime qu'on peut y faire du résidentiel.

#### Manège militaire

- Quant à sa vocation de lieu de diffusion, deux ateliers soulignent que sa situation diffère des autres bâtiments. L'incendie oblige des travaux majeurs et complique son maintien à l'identique. Un atelier affirme que sa vocation doit être complémentaire à celle des plaines et à la scène permanente extérieure.

#### Saint-Cœur-de-Marie

- Outre ce qui précède dans la section des commentaires généraux, neuf ateliers ont commenté spécifiquement le site Saint-Cœur-de-Marie. Si la majorité confirme l'idée que les usages doivent viser le citoyen, les commentaires apportent quelques précisions quant à ces usages.
- Vocation publique axée sur les services aux citoyens :
  - ♦ succursale de la bibliothèque, activités sportives, communautaires, piscine intérieure (trois ateliers); lieu de diffusion artistique, notamment en art visuel (deux ateliers); utilisation du lieu pour des réceptions ou événements privés acceptable dans la mesure où la fonction première du lieu en est une communautaire (un atelier);
  - ♦ à la limite un lieu de concert ou de formation comme l'École de cirque (un atelier); site complexe, un atelier suggère d'en faire une salle de réception, une salle de spectacles (une annexe au Grand Théâtre), ou une bibliothèque; quelques personnes de cet atelier suggèrent de ne pas écarter la vocation résidentielle (un atelier);
  - ♦ les églises doivent être dédiées à la vocation culturelle, à la condition de s'assurer que le bruit est diminué pour ne pas nuire à l'environnement (un atelier);
  - ♦ l'utilisation de ce site en complémentarité avec les hôtels et restaurants de la Grande Allée n'est pas souhaitée (deux ateliers), il ne faut pas prolonger ces activités à l'ouest de cette artère.
- Par ailleurs, trois ateliers recommandent la prudence dans le choix des fonctions :
  - ♦ ce site n'offre aucune case de stationnement, il y a des résidants à proximité, l'usage doit être compatible (un atelier);
  - ♦ requalification, vocation mixte, il faut lui trouver une vocation adéquate (un atelier);
  - ♦ il faut protéger ce bâtiment, mais plusieurs vocations potentielles sont susceptibles de créer des problèmes au secteur résidentiel environnant (circulation) - (un atelier);
  - ♦ il faut éviter les activités génératrices de bruit (un atelier).

### Monastère des Dominicains

Même si le concours d'architecture pour l'agrandissement du Musée est lancé, cinq ateliers ont signifié leur désaccord avec la démolition du monastère des Dominicains :

- Trois ateliers ne sont pas favorables à la démolition de l'ensemble patrimonial du monastère. On doit préserver le recul et l'allée qui mènent au Musée afin d'en conserver son caractère monumental. Un de ces ateliers aurait préféré l'agrandissement du Musée à proximité du bâtiment actuel.
- Un atelier recommande la conservation du bâtiment pour sa valeur d'ensemble et de lui donner une vocation résidentielle et hôtelière.
- Trois ateliers affirment que le concours architectural ne devrait pas comporter de critères de localisation ou de démolition, mais laisser aux architectes une liberté de conception pouvant mener à d'autres solutions.

### Église des Dominicains

- Dans l'éventualité où un nouvel usage sera nécessaire, un atelier soumet que l'utilisation de ce site en complémentarité avec les hôtels et restaurants de la Grande Allée n'est pas souhaitable, il ne faut pas prolonger ces activités vers l'ouest de cette artère.
- Les églises doivent être dédiées à la vocation culturelle, à la condition de s'assurer que le bruit est diminué pour ne pas nuire à l'environnement (un atelier).

## ***Thème 2 : Évolution des fonctions et du bâti dans les divers secteurs de la colline Parlementaire***

À l'instar des grandes capitales, une pression immobilière importante s'exerce pour poursuivre la consolidation de la colline Parlementaire. Par ailleurs, le maintien et le renforcement de la fonction résidentielle et, par conséquent, le maintien de la qualité du milieu de vie, sont d'une importance capitale pour la vitalité et l'animation de la colline Parlementaire.

Il importe de réfléchir aux secteurs les plus appropriés pour consolider la fonction résidentielle. On doit également s'interroger sur le développement de nouvelles activités le long des axes structurants et autour des espaces publics d'importance en misant davantage sur la diversité et la mixité des activités que sur leur concentration. Dans cette optique, la consolidation de la vocation administrative et touristique de la Grande Allée peut-elle être envisagée jusqu'au Musée du Québec, et selon quels critères?

Dans la mesure où l'on souhaite consolider la fonction résidentielle et où la demande pour implanter de nouveaux projets d'édifices à bureaux demeure toujours présente, pouvons-nous envisager des constructions en hauteur sur la colline Parlementaire? Dans l'affirmative, quelles exigences devraient être requises pour autoriser de tels projets?

La préservation du patrimoine bâti pose la problématique de recyclage des bâtiments institutionnels. Quelles seraient les opportunités de reconversion ou de changement de vocation de ces bâtiments, compte tenu des contraintes d'aménagement (compatibilité des nouvelles fonctions avec l'environnement urbain existant, reconversion à d'autres fins d'anciens bâtiments normalement destinés à la fonction résidentielle).



## Questions (4 à 9)

### Question 4.- Les fonctions sur la Grande Allée, à l'ouest du Concorde

**En ce qui a trait à la Grande Allée, les diverses fonctions (commerciales, culturelles, de bar, de restaurant, hôtelières) devraient-elles se prolonger vers l'ouest jusqu'au Musée national des beaux-arts du Québec, avenue De Bourlamaque?**

Douze ateliers se sont prononcés sur la question du prolongement des fonctions de la partie ludique de la Grande Allée, à l'ouest du Concorde, jusqu'au Musée national des beaux-arts du Québec. Ainsi, onze ateliers ne souhaitent pas l'ouverture de restaurants ou de bars dans ce tronçon de la Grande Allée. Six ateliers s'opposent au développement de la fonction hôtelière, alors que trois y seraient favorables s'il s'agit de petits hôtels.

#### **Bars, restaurants, commerces de proximité**

- Onze ateliers ne souhaitent pas, pour sa partie située à l'ouest du Concorde, le prolongement de la fonction commerciale de la Grande Allée telle qu'on la connaît dans sa partie ludique. Les fonctions de bar et de restaurant, les fonctions qui génèrent du bruit et à forte incidence sur le milieu, sont à exclure. Elles ne permettent pas une bonne cohabitation avec la fonction résidentielle.
  - ♦ on rappelle qu'à l'ouest, il y a une zone résidentielle et que les fonctions qui sont autorisées doivent être compatibles avec celle-ci, comme le commerce de proximité. Également, les fonctions autorisées doivent être compatibles avec la fonction résidentielle qui se trouve dans les rues parallèles et perpendiculaires à la Grande Allée;
  - ♦ les fonctions bureau et résidentielle constituent une bonne mixité;
  - ♦ chaque projet devrait passer le test de la qualité de vie qui comprendrait des critères tels que le bruit, la distance, etc.;
  - ♦ certaines fonctions culturelles, commerciales et administratives peuvent se développer à l'ouest du Concorde. Ces fonctions, ainsi que le commerce de proximité, doivent être localisés au rez-de-chaussée alors que les étages doivent être réservés à l'habitation;
  - ♦ il y aurait lieu de faire une étude approfondie de la situation afin de dépasser les perceptions et, comme il s'agit d'un milieu fragile, de bien cibler les interventions;
  - ♦ pour trois ateliers, d'emblée on ne doit pas assouplir le zonage, on doit plutôt privilégier la fonction résidentielle.
- Par ailleurs, deux ateliers se disent en accord avec le prolongement de certaines fonctions de la Grande Allée à l'ouest du Concorde. Toutefois, un atelier affirme que l'usage de bar ne doit pas être autorisé. L'autre atelier favorise le développement de restaurants et de commerces et autres fonctions non résidentielles.
- Un atelier estime qu'on doit reconnaître ce secteur comme patrimonial et le protéger.

## Hôtels

- En matière d'hôtellerie, six ateliers affirment qu'il ne faut pas favoriser le développement de la fonction hôtelière à l'ouest du Concorde. Elle est suffisamment présente dans l'ensemble du secteur.
- Par ailleurs, trois ateliers seraient favorables à autoriser les petits hôtels sans toutefois autoriser les hôtels de gros gabarit. Deux de ces ateliers indiquent que ces hôtels doivent conserver le gabarit des bâtiments existants. De plus, ces ateliers favorisent les petits hôtels et les couettes et café, car il s'agit souvent d'entreprises familiales.

### **Question 5.-Les fonctions pour l'avenue Honoré-Mercier et le boulevard René-Lévesque Quelle vision de développement des fonctions avons-nous le long des autres artères de la colline Parlementaire (avenue Honoré-Mercier, boulevard René-Lévesque, etc.)?**

Pour cette question, on a retenu les commentaires qui concernent la vision générale de développement de ces artères et la plus grande partie touche l'avenue Honoré-Mercier. Par ailleurs, tous les commentaires relatifs à des sites particuliers sur ces deux artères sont traités à la question 7.

## Avenue Honoré-Mercier

- Cinq ateliers sont en accord avec les **orientations proposées**, soit de consolider les fonctions existantes, hôtelière et administrative, incluant des commerces au rez-de-chaussée accessibles par l'avenue.
  - ♦ en faire une véritable rue commerciale, une artère de prestige; lui enlever son caractère de transition entre les quartiers, articuler la vision du développement autour du projet de Robert Lepage (Le Diamant) incluant un belvédère et un lien piéton avec la basse-ville, à l'extrémité nord de l'avenue; terminer l'aménagement des têtes d'îlot (constructions, aménagements paysagers, etc.);
  - ♦ la qualité architecturale des nouveaux bâtiments doit primer; il faut favoriser des projets qui s'intègrent bien au milieu, ne pas hésiter à demander des constructions avec des reculs. Réaliser des concours d'architecture.

### Fonction résidentielle :

- Trois ateliers s'interrogent sur la pertinence de la permettre. On n'est pas convaincu que l'avenue se prête bien à cette fonction; la circulation est très dense.
- Deux ateliers souhaitent des projets mixtes, fonction commerciale au rez-de-chaussée et habitation à l'étage, maintenir et améliorer l'espace public et favoriser les commerces de proximité (Honoré-Mercier et René-Lévesque).

### Fonction hôtelière :

- Deux ateliers ne sont pas convaincus ou ne souhaitent pas qu'il faille poursuivre le développement hôtelier de ce secteur. Il y a lieu d'analyser la situation, les besoins.

### Autres commentaires :

- Favoriser le volet artistique (un atelier); pour les nouvelles constructions, exiger des marges de recul plus importantes (un atelier); consolider la fonction bureau sur les deux

artères, mais en exigeant une architecture exemplaire (un atelier); rendre plus accueillant le secteur de l'édifice Bell et du Palace Royal (un atelier); privilégier la fonction commerciale au rez-de-chaussée afin d'animer la rue (un atelier); pour tout projet sur cette avenue, il faut tenir compte du nouvel usage sur la circulation. Par exemple, la fonction bureau ne fait qu'accroître le problème de circulation (un atelier).

### **Boulevard René-Lévesque**

- Rendre le boulevard plus convivial (un atelier); intégrer des passages piétons dans les bâtiments publics afin de faciliter les déplacements entre le quartier Saint-Jean-Baptiste et le boulevard René-Lévesque (un atelier); améliorer la traversée du boulevard René-Lévesque dans l'axe nord/sud. Toutefois, comme il s'agit d'un axe de circulation important, il faut conserver sa capacité à évacuer rapidement les automobilistes du secteur (un atelier).

### **Question 6.- Les fonctions résidentielles**

**Dans la mesure où la Ville souhaite conserver et protéger la fonction résidentielle, quels sont les secteurs de la colline qui devraient être identifiés à dominance résidentielle?**

Globalement, une majorité d'ateliers affirment que la fonction habitation devrait être permise pratiquement partout sur le territoire du PPU. Par ailleurs, tous les commentaires relatifs à des sites particuliers sont traités à la question 7.

Fonction résidentielle et mixité des fonctions :

- Huit ateliers affirment qu'il faut favoriser la fonction résidentielle pratiquement partout sur le territoire du PPU, dans un contexte de mixité des fonctions. Il n'y a pratiquement aucun endroit où la fonction résidentielle doit être exclue. Cette fonction assure une vie après les heures de bureau ou en dehors des grands événements.
  - ♦ diversifier les différents modes de propriété (copropriétés, coopératives) - (un atelier);
  - ♦ ne pas nécessairement construire tous les sites et, pour les sites qui seront construits, viser des projets novateurs, favoriser des projets pour les jeunes familles (un atelier);
  - ♦ le développement du centre-ville doit contribuer à améliorer la qualité de vie des gens qui y résident (transport, activités culturelles, paysage) - (un atelier).

#### Le long des plaines d'Abraham

- Préserver la fonction résidentielle tout le long des plaines (un atelier).

#### Le long du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Honoré-Mercier, en bordure du quartier Saint-Jean-Baptiste

- Préserver la fonction résidentielle que l'on trouve le long de ces artères, en bordure du quartier Saint-Jean-Baptiste (trois ateliers). Il faut le faire dans un contexte de mixité des fonctions, incluant les commerces de proximité (un atelier). Toutefois, pour un de ces ateliers, il y a une exception à faire pour le Centre des congrès et les sites de Place-Québec et derrière l'hôtel Delta Québec. Dans ces cas, il faut assurer une transition entre ce secteur et la zone résidentielle. Conséquemment, il faut autoriser des fonctions et des

gabarits compatibles avec la zone résidentielle et cette fonction n'est pas à exclure pour ces sites, dans un contexte de mixité.

### **Grande Allée**

#### Entre le Manège et le Concorde

- Deux ateliers notent que la fonction résidentielle est peu propice dans ce tronçon de rue compte tenu de son caractère ludique et de la grande présence de bars et de restaurants.

#### Entre le Concorde et la maison Krieghoff

- Entre le Concorde et la maison Krieghoff, deux ateliers estiment que l'habitation doit continuer à être autorisée. La fonction résidentielle doit être privilégiée, spécifiquement entre le Château Saint-Louis et le Montmorency, avec fonction commerciale au rez-de-chaussée. Ailleurs, compte tenu du caractère de cette rue, on ne doit pas imposer la fonction résidentielle, ni l'interdire (un atelier). Il faut continuer à protéger l'habitation à l'ouest du Concorde (un atelier).

### **Question 7.- Les sites potentiels de densification et de requalification**

**À partir des sites identifiés sur la carte *Sites potentiels de requalification*, identifier les sites ayant des potentiels de densification et de requalification (nouvelle vocation)?**

#### **Commentaires généraux**

- Quatre ateliers affirment que chaque site doit être analysé afin de pouvoir se prononcer adéquatement sur la densification. Il faut se donner une vision de ce que l'on veut, comprendre le milieu avant de décider des hauteurs. On peut construire en hauteur sur la colline Parlementaire, mais pas sur l'ensemble des sites. Des critères sont suggérés :
  - ♦ qualité de vie; ensoleillement; espace libre au sol afin d'éviter l'étouffement; intégration du projet dans son milieu;
  - ♦ densité doit rimer avec qualité architecturale; intégration de toitures vertes; plantation d'arbres;
  - ♦ le long des grands axes, la planification de projets de construction doit prendre en compte le confort des piétons, les corridors de vent et limiter la hauteur des bâtiments, lorsque nécessaire;
  - ♦ dans certains cas, il faut respecter le gabarit des immeubles voisins, par exemple sur les îlots D'Aiguillon et Saint-Vincent-de-Paul.
- Même s'il n'y a pas de changement à la réglementation de zonage, la population doit être consultée pour tous les grands projets (un atelier).
- Un atelier ne souhaite pas que l'on développe davantage la colline Parlementaire. Toutefois, si de nouvelles constructions étaient autorisées, on devrait limiter la hauteur dans une fourchette de 4 à 6 étages et la fonction résidentielle devrait être privilégiée.
- Les usages autorisés sur les sites à redévelopper doivent être mixtes (trois ateliers), avec une tendance résidentielle le plus possible (deux de ces ateliers). De plus, les projets doivent offrir une variété dans les modes de tenure (locatif, coopératif et en propriété) - (un atelier).

## **Commentaires par site**

Dans la lecture des commentaires par site, il faut se rappeler que tous les ateliers ne se sont pas prononcés sur chacun des sites. Certains sites ont retenu l'attention de ces ateliers.

### Site 1 - Monastère des Dominicains

Voir la question 3 Monastère des Dominicains

### Site 2 - Stationnement du Château Saint-Louis

- Quatre ateliers ne sont pas favorables à une construction devant cet immeuble ou expriment une grande réticence à une construction (tout au plus, pour un atelier, envisager la construction d'une maison d'un très petit gabarit qui s'harmonise avec la maison Krieghoff). Dans un autre atelier, les opinions sont partagées. Si certains sont favorables à une construction, d'autres s'y opposent afin de préserver la lecture paysagère et patrimoniale du bâtiment, depuis la Grande Allée. Un atelier propose un parc ou un espace vert.
- Un atelier est en accord avec une construction dans la mesure où le gabarit sera celui de la Grande Allée et non celui du bâtiment situé à l'arrière (fonctions résidentielle et administrative).
- Un atelier est favorable à un projet résidentiel sur le stationnement du Château Saint-Louis.

### Site 3 - Stationnement Le Montmorency

- Cinq ateliers estiment qu'un bâtiment d'un gabarit raisonnable, s'harmonisant avec le secteur, pourrait être construit à l'emplacement de la piscine : la hauteur ne devrait pas excéder 6 étages (un atelier); le gabarit sera celui de la Grande Allée et non celui du bâtiment situé à l'arrière (un atelier). Un autre précise que tout nouveau bâtiment doit s'harmoniser avec la maison Louis-Saint-Laurent. Un atelier suggère les fonctions résidentielle et administrative. Des critères doivent accompagner le développement du projet (un atelier).
- Un atelier est favorable au remplacement du stationnement de surface par un projet résidentiel avec une vocation commerciale au rez-de-chaussée.

### Site 4 - Des Franciscaines

- Deux ateliers estiment que la démolition de la chapelle du couvent des Franciscaines est une erreur. Il aurait été souhaitable de construire un peu plus haut et de conserver la chapelle (un atelier).
- Un atelier est favorable à un projet résidentiel sur le site des Franciscaines.
- Un atelier suggère un projet avec plusieurs fonctions : résidentielle, culturelle et bureau. Il aurait souhaité que la chapelle devienne un lieu de diffusion. Toutefois, dans cette perspective, il n'aurait pas été approprié de permettre la fonction résidentielle dans le couvent, puisque cette fonction n'apparaît pas compatible avec celle de lieu de diffusion.

Site 5 - Îlot de la Chevrotière/De Senezergues  
(derrière la Maison des communications)

- Deux ateliers indiquent que le site doit être réaménagé, un projet à vocation mixte est suggéré (administratif et commercial) avec stationnement en souterrain.
- Un atelier est favorable à un projet résidentiel sur ce site.

Site 6 - Site D'Artigny/Saint-Amable

- Deux ateliers soumettent que l'avenir de ce site est maintenant connu.
- Un atelier croit que l'on doit y construire un bâtiment à caractère commercial.
- Un atelier suggère une fonction de service public, avec du commerce au rez-de-chaussée. Une garderie et la fonction résidentielle devraient faire partie du projet.

Site 7 - Grand Théâtre

- Au total, huit ateliers se montrent favorables à une construction sur une partie de ce site. La majorité propose une vocation en lien avec le Grand Théâtre.
- Six ateliers approuvent la construction d'un bâtiment dont la fonction serait en lien avec celle du Grand Théâtre.
- Deux ateliers soumettent que le projet de construction doit accueillir une fonction résidentielle.
- Cinq des huit ateliers qui approuvent une construction sur le site recommandent que celle-ci soit localisée le long de la rue Saint-Amable, ou à l'intersection Saint-Amable/Turnbull.
  - ♦ la prudence est recommandée dans les choix architecturaux du nouveau bâtiment afin de ne pas dénaturer l'ensemble architectural moderne du Grand Théâtre (un atelier);
  - ♦ la cour intérieure où est localisé le Conservatoire doit être protégée (trois ateliers), certains proposent une construction en verre au-dessus de la cour (deux ateliers). Pour un de ces ateliers, il ne doit pas y avoir d'autres constructions sur le site. En ce sens, il faut remplacer le stationnement de la rue Saint-Amable par un aménagement paysager;
  - ♦ à court terme, en attendant la construction, un atelier recommande d'enfouir le stationnement du Grand Théâtre, d'y faire un aménagement de surface de qualité. Un lien piéton souterrain devrait relier le Grand Théâtre avec les stationnements souterrains à construire dans le secteur;
  - ♦ Lors de la construction, prévoir l'intégration d'abribus (un atelier).
- Un atelier propose de se donner une vision globale du site avec comme objectif de faire disparaître le stationnement de surface.
- Deux ateliers estiment qu'on ne devrait pas autoriser de construction sur ce site.
- Un atelier suggère de réaménager le pourtour du Grand Théâtre afin de le mettre en valeur.

Site 8 - Îlot Turnbull/René-Lévesque (ancien Jeffery Hale)

- Au total, sept ateliers sont favorables à l'idée de construire une partie du site.
  - ♦ il faut protéger le dégagement avant, il est l'expression du parterre institutionnel de l'ancien Jeffery Hale. Le bâtiment doit être construit dans l'alignement des bâtiments de l'ancien Jeffery Hale et en harmonie avec ceux-ci (cinq ateliers);
  - ♦ quatre ateliers y favorisent la fonction résidentielle et un y suggère la fonction commerciale;
  - ♦ trois ateliers s'opposent à la construction d'un nouveau bâtiment;
  - ♦ il faut protéger le couvert végétal du site, voire l'augmenter (un atelier);
  - ♦ il faut mettre en valeur l'esplanade (un atelier), on craint qu'une nouvelle construction masque les bâtiments actuels (un atelier);
  - ♦ un atelier est favorable à l'agrandissement du CHSLD aux étages, avec l'ajout d'une garderie au rez-de-chaussée. On pourrait également agrandir ce bâtiment pour y inclure du logement pour les ménages aux revenus modestes.

Site 9 - Îlot Berthelot et têtes d'îlot

- Développer les têtes d'îlot en conservant le gabarit traditionnel du quartier Saint-Jean-Baptiste (deux ateliers), réserver les têtes d'îlot à la fonction résidentielle (un atelier).
- Les bâtiments des têtes d'îlot doivent avoir une vocation administrative ou commerciale (deux ateliers), compte tenu de la circulation sur René-Lévesque (un atelier).

Site 10 - Édifice Haute-Ville/hôtel Delta Québec

Six ateliers s'expriment en faveur d'une ou des constructions sur ce site et proposent des modalités de construction en lien avec le quartier résidentiel voisin. La question des gabarits et des fonctions y est abordée :

- Désaccord avec la construction d'une tour (haute et massive) sur ce site, il est situé à la frange du quartier résidentiel (un atelier).
- La construction doit s'harmoniser avec les immeubles voisins (favoriser une construction avec des retraits) - (deux ateliers).
- Un immeuble résidentiel serait accepté dans la mesure où la construction s'harmonise avec les bâtiments résidentiels voisins (construction avec des retraits et une hauteur acceptable, les opinions divergent entre 6, 8 ou 10 étages).
- Les fonctions administratives, ou en lien avec le Centre des congrès, hôtelières et immeuble à vocation mixte sont suggérés (quatre ateliers), incluant de l'habitation sur une autre partie du lot (un atelier); il faut absolument lier cette construction à une amélioration du transport en commun, autrement, on ajoute à la congestion de la circulation dans tout ce secteur (un atelier).
- Deux ateliers proposent un bâtiment à vocation mixte.
- Aménager un lien piéton entre le bâtiment actuel et le nouveau bâtiment (un atelier).

Site 11 - Place-Québec

- Les résultats de la consultation qui a eu lieu il y a quelques années sur le développement de ce site sont toujours valables. La hauteur ne doit pas dépasser celle prévue au plan de construction (deux ateliers).
- En matière de fonctions, la mixité verticale des fonctions est proposée pour cet édifice, bureaux et habitation aux étages et commerces au rez-de-chaussée pour animer la rue (un atelier); la fonction bureau (un atelier).
- Un atelier est divisé quant à l'idée de construire une tour ou non sur ce site. Avant de penser à construire de nouveaux immeubles, un atelier soumet qu'il faut commencer par terminer l'occupation des locaux commerciaux actuels.
- Si la fonction bureau apparaît appropriée, le projet doit être exemplaire et prévoir des liens piétons avec le secteur (un atelier).

Site 12 - Îlot Dauphine/Honoré-Mercier

Trois ateliers soumettent que ce site :

- Doit être requalifié dans le cadre du concept de coulée verte qui liera le Parlement et la place D'Youville (un atelier).
- S'il y a construction du site, celle-ci ne doit pas entraver les perspectives visuelles en direction du Parlement, des Glacis et des Laurentides. De plus, toute construction doit prendre en considération le confort des piétons sur Honoré-Mercier, déjà très difficile (un atelier).
- Doit permettre une bonne connexion avec le Vieux-Québec (un atelier).
- Tout projet doit viser à améliorer le lien piéton de ce secteur.
- Le site ne doit pas faire l'objet d'une construction en hauteur (un atelier).

Site 13 - Îlot D'Aiguillon

Neuf ateliers proposent de construire le site :

- En matière de gabarit, autoriser un gabarit compatible avec ceux de la côte d'Abraham et des immeubles résidentiels voisins (cinq ateliers); construire en gradation, avec des reculs (un atelier), respect de la forme triangulaire du site (un atelier); prévoir un espace vert ou conserver la partie aménagée avec des végétaux (deux ateliers).
- En matière de fonction, la fonction résidentielle est recommandée (cinq ateliers) et la fonction commerciale au rez-de-chaussée (trois ateliers), un immeuble commercial (un atelier).
- Outre la construction du site, un de ces ateliers serait favorable à l'utilisation du site pour du transport en commun ou pour l'aménagement d'un petit parc.

Site 14 - Patro Saint-Vincent-de-Paul

Parmi huit ateliers qui se sont prononcés, tous se montrent favorables à construire le site. Plusieurs ont relevé qu'il s'agit d'une entrée du quartier. Par conséquent :



- Le site doit faire l'objet d'un projet de qualité, d'envergure, à la hauteur de sa situation stratégique, devenir un point de repère de la ville, un lien entre la haute-ville et la basse-ville (deux ateliers); il faudrait réaliser un concours d'architecture pour ce site (un atelier).
- Sur le plan du gabarit, afin de bien refléter qu'on entre dans un quartier résidentiel, tout projet sur ce site doit refléter la trame urbaine de la côte d'Abraham, s'harmoniser avec l'architecture du quartier (trois ateliers), intégrer une place publique et prévoir des liens piétons avec les autres quartiers (un atelier).
- Un atelier s'interroge sur la pertinence de maintenir la façade de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul.

En matière de fonctions :

- La fonction résidentielle est privilégiée (cinq ateliers); le projet pourrait comprendre une fonction commerciale ou culturelle, en lien avec le projet Le Diamant, au rez-de-chaussée (trois ateliers), une fonction communautaire sur une partie du site (un atelier), une fonction hôtelière sur une partie du site (deux ateliers).
- Le site devrait être dédié à une fonction commerciale (un atelier).

#### Site 15 - Sœurs-de-la-Charité

- Un atelier souligne que le retrait imminent des sœurs milite en faveur d'une requalification du site. Un autre propose de faire une consultation publique sur l'avenir de ce site.
- La vocation résidentielle est privilégiée pour ce site (trois ateliers).
- Il faut favoriser les logements sociaux et familiaux et inclure une vocation communautaire (un atelier).
- Toute construction sur ce site ne doit pas écraser les bâtiments actuels (un atelier).

#### Ministère de la Culture

- Le PPU doit identifier le stationnement du ministère de la Culture comme site potentiel d'insertion (un atelier).
- On est favorable à une construction dans la mesure où le gabarit sera celui de la Grande Allée; fonction administrative (un atelier).
- Réaliser un aménagement paysager et stationnement en souterrain (un atelier).

**Question 8.- Les paramètres à observer en matière de hauteur, d'implantation et de gabarit**  
**Lors de la réalisation de projets d'envergure, quels paramètres (hauteur, implantation, gabarit) devraient être au centre des préoccupations en termes de préservation de la qualité de vie et de développement de l'animation de la colline?**

#### Gabarit/hauteur

Globalement, l'ensemble des ateliers recommande de respecter les gabarits environnants; si certains proposent des hauteurs et fixent un nombre d'étages, d'autres estiment que la fixation des

hauteurs dépend du site d'implantation. On ne peut fixer une hauteur uniforme, il doit y avoir une analyse par site, on doit procéder au cas par cas. De plus, plusieurs ont proposé des critères pour l'intégration de nouveaux bâtiments :

- Suivre la courbe de hauteur de la colline Parlementaire (un atelier).
- Ne pas tenir compte des tours dans le calcul de détermination des hauteurs. Des hauteurs variant entre 4 et 6 étages sont proposées par un atelier. Un autre atelier suggère de 4 à 10 étages, mais 10 étages de façon exceptionnelle.
- On suggère des critères : conservation des bâtiments patrimoniaux; préservation des vues; priorité aux projets résidentiels; construction avec des retraits; souci architectural et esthétique; projet environnemental; cour intérieure.

Des ateliers illustrent, à partir de sites précis, la proposition d'utiliser les gabarits environnants:

- Les têtes d'îlot sur René-Lévesque, entre Scott et Berthelot, doivent refléter le gabarit des bâtiments de ces îlots (deux ateliers).
- Dans le secteur du Centre des congrès et des hôtels, Place-Québec et édifice Haute-Ville (hôtel Delta Québec), on peut accepter un gabarit plus important dans la mesure où il y a diminution des hauteurs lorsqu'on approche des bâtiments de plus faible gabarit (deux ateliers).

Plusieurs ateliers suggèrent d'utiliser des critères afin de fixer des gabarits acceptables :

- Critères d'esthétique, d'ensoleillement, d'équilibre avec la rue et le bâti environnant.
- Conserver une échelle humaine et gérer la question des vents pour assurer le confort du piéton, celui-ci doit être au cœur des préoccupations.
- Le projet résout une problématique urbaine sans en créer une autre; n'entraîne pas la production de bruit (climatisation); bonifie les espaces publics; est compatible avec le patrimoine; ne dénature pas le paysage urbain; doit faire l'objet d'une évaluation et d'un concours public.
- Les nouveaux bâtiments doivent suivre la déclinaison de la falaise et s'harmoniser avec les bâtiments situés à l'arrière, ou qui sont plus bas.
- On doit impliquer la population, la consulter.
- Il faut tenir des concours d'architecture pour les grands projets.

Pour un atelier, la construction en hauteur est envisageable dans la mesure où le projet revêt un caractère exemplaire au plan architectural et au plan environnemental.

Pour un atelier, la densification n'exige pas nécessairement de construire un gratte-ciel, voir l'exemple européen.

Un atelier suggère de respecter l'implantation du bâtiment lorsqu'il s'agit d'un agrandissement et de tenir compte des bâtiments attenants lorsqu'il s'agit d'une insertion.

Par ailleurs, trois ateliers soumettent que l'ajout de nouveaux bâtiments, la densification du secteur, l'ajout de bureaux ne peuvent se faire sans une amélioration du transport en commun.

### **Marge avant**

- D'une manière générale, sept ateliers recommandent de maintenir la marge avant libre de construction (trois ateliers) ou de ne pas toujours la construire (trois ateliers). Les objectifs poursuivis : maintien d'espaces de verdure, protection d'un dégagement ou d'un recul vers un bâtiment d'intérêt. Toutefois, il faut s'assurer que sur un même tronçon de rue, on ne se trouve pas avec une trame urbaine en dents de scie (un atelier). Prévoir de grands dégagements avec les marges (un atelier).
- Par ailleurs, cinq ateliers soumettent que la marge avant sur la Grande Allée doit être préservée, notamment pour le maintien de la verdure et pour éviter de faire comme sur l'avenue Cartier où les constructions en marge avant dénaturent l'architecture des bâtiments. De plus, pour un de ces ateliers, la construction en marge avant sur la Grande Allée, spécifiquement pour la série de bâtiments à l'ouest du Concorde, est à proscrire. De telles constructions dénatureraient ces bâtiments et empêcheraient la lecture architecturale de ceux-ci, tout en faisant disparaître les éléments qui leur procurent une valeur patrimoniale.

### **Question 9. - Les modalités à respecter pour le recyclage ou la reconversion de bâtiments à valeur patrimoniale**

**Quelles sont les modalités à respecter lorsque l'on souhaite encourager le recyclage ou la reconversion des bâtiments à valeur patrimoniale (usages, surhaussement, construction en marge avant avec des structures légères)?**

- Un atelier suggère de faire un classement des bâtiments à préserver, à transformer et de ceux qui présentent un intérêt moindre.
- Un atelier recommande de maintenir le caractère public de ces bâtiments, de ne pas les privatiser. De plus, puisqu'il s'agit de biens publics, la population devrait pouvoir se prononcer sur les biens à valeur patrimoniale.
- Quatre ateliers soumettent qu'il faut respecter le patrimoine existant :
  - ♦ de façon générale, le surhaussement d'un bâtiment n'est pas acceptable, ni la construction en marge avant, même légère (un atelier);
  - ♦ la reconversion n'apparaît pas souhaitable, car souvent elle oblige à modifier l'enveloppe architecturale (un atelier); dans le cas d'un recyclage, on doit conserver les caractéristiques extérieures des bâtiments à préserver ou à transformer et l'usage autorisé doit être compatible avec l'esprit du lieu (un atelier);
  - ♦ toute insertion sur un site où il y a un bâtiment patrimonial doit assurer la cohérence de ce nouveau bâtiment avec l'ancien, en harmonie avec le milieu (deux ateliers);
  - ♦ sur les axes de circulation, il faut dégager les vues sur les bâtiments anciens (un atelier);
  - ♦ chaque bâtiment doit faire l'objet d'une analyse (un atelier);
  - ♦ la reconversion et le recyclage sont possibles dans la mesure où le tout est fait selon les règles de l'art.

- Cinq ateliers soumettent que s'il faut protéger le patrimoine bâti et protéger son intégrité, chaque site doit être étudié. Dans certains cas, des modifications à l'architecture peuvent être acceptables :
  - ♦ si certains bâtiments méritent d'être protégés, il faut éviter de faire ce que l'on appelle du façadisme. L'intégration d'une nouvelle architecture à l'ancienne n'est pas à proscrire d'emblée (un atelier);
  - ♦ dans certains cas, il est préférable de trouver une nouvelle vocation à un bâtiment patrimonial et possiblement accepter des modifications architecturales au bâtiment plutôt que de le laisser inutilisé et à l'abandon; l'architecture contemporaine n'est pas à proscrire, elle doit s'intégrer et s'harmoniser au bâtiment existant (deux ateliers). La Ville devrait appuyer les propriétaires dans cette situation en leur versant une aide financière (un atelier);
  - ♦ il n'y a pas de règle universelle pour les bâtiments patrimoniaux; dans certains cas, il est possible d'agrandir tout en conservant le caractère architectural du bâti.
- En cas de reconversion d'un bâtiment patrimonial, trois ateliers suggèrent de privilégier les fonctions communautaire, de loisir ou artistique.
- Un atelier suggère de rétablir le lien (patrimonial) qui existait entre la côte d'Abraham et la place D'Youville. Les travaux réalisés sur Honoré-Mercier n'ont pas permis de rétablir cette lecture.

#### **Autres commentaires sur le PPU**

##### **Limites du PPU**

- Un atelier propose de revoir les limites du PPU afin d'y intégrer la place D'Youville et le Capitole.

##### **Transport et ajout de nouveaux bâtiments**

- Même si la question du transport en commun n'est pas abordée dans le cadre du PPU, plusieurs ateliers ont tenu à souligner qu'on ne peut, actuellement, envisager l'ajout de nouveaux bâtiments sur la colline Parlementaire, particulièrement lorsqu'il s'agit de bureaux, sans procéder à une amélioration significative du transport en commun.

# Annexe 1 - Sites potentiels de requalification

